

PRÉVENTION ET GESTION DE CRISE

Miramas peut compter sur un dispositif de prévention complet et régulièrement testé à travers son plan communal de sauvegarde.

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'information préventive doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

→ [Observatoire régional des risques majeurs](#)

→ [Se préparer aux risques majeurs](#)

L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS

Le bailleur ou le vendeur doit transmettre à l'acquéreur ou au locataire un état des risques naturels et technologiques de biens immobiliers.

→ [Information des acquéreurs et des locataires](#)

LA TÉLÉALERTE ET L'ALERTE

L'alerte des populations consiste en la diffusion, par les autorités et en phase d'urgence, d'un signal destiné à avertir des individus d'un danger, imminent ou en train de produire ses effets, susceptible de porter atteinte à leur intégrité physique et nécessitant d'adopter un comportement réflexe de sauvegarde. L'alerte des populations relève de la compétence exclusive de l'autorité de police en charge de la direction des opérations de secours, qui peut être soit le maire, soit le préfet.

→ [S'informer sur l'alerte ORSEC](#)

→ [S'inscrire à la téléalerte](#)

L'ORGANISATION DE CRISE ET LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel de gestion de crise qui permet au maire d'affronter une situation exceptionnelle sur la ville impliquant des mesures de sauvegarde de la population. Il complète les dispositifs de secours des services de l'État.

→ [Centre d'information pour la prévention des risques majeurs](#)

→ [Consulter le Document d'information communal sur les risques majeurs \(DICRIM\)](#)

LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

La préparation à la gestion de crise est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen. Toutes les personnes doivent être en mesure, en attendant les secours, de mettre leur famille et leurs biens en sûreté. Un tel plan se prépare à l'avance afin d'éviter la panique au moment de l'événement.

→ [Plan familial de mise en sûreté](#)

En savoir plus

Radios à écouter en cas d'alerte

Radio Maritima : 87.9 FM

France Bleu Provence : 103.6 FM

RMC Info : 104.3 FM

France Info : 105.5 FM

Signaler un incident

Police : 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Mairie : 0800 013 140 (numéro unique gratuit)